

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA CORPORATION DE SERVICES DU BARREAU DU QUÉBEC ANNONCE UN CHANGEMENT AU NIVEAU DU RISQUE DU FONDS DE PLACEMENT DIVIDENDES DU BARREAU DU QUÉBEC

Pour diffusion immédiate – Montréal le 8 avril 2021

La Corporation de services du Barreau du Québec (la « **CSBQ** »), à titre de gestionnaire de fonds d'investissement du Fonds de placement Dividendes du Barreau du Québec (le « **Fonds** »), annonce, qu'à compter d'aujourd'hui, le niveau de risque du Fonds sera modifié de la façon suivante :

Nom du Fonds	Niveau de risque actuel	Nouveau niveau de risque
Fonds de placement Dividendes du Barreau du Québec	Faible à moyen	Moyen

Les détails de la modification du niveau de risque du Fonds se refléteront dans le renouvellement annuel du prospectus des Fonds de placement du Barreau du Québec (les « **Fonds du Barreau** »), qui sera déposé le ou vers le 16 avril 2021. Ces modifications ne découlent pas de changements qui auraient été apportés aux objectifs de placement, aux stratégies ou à la gestion du Fonds.

Méthode de classification du risque

La modification du niveau de risque du Fonds a été effectuée conformément à la méthode de classification du risque établie par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui vise à déterminer le niveau de risque de placement des fonds. Un résumé de la méthode de classification du risque ainsi que des objectifs et stratégies de placement des Fonds du Barreau figure dans le prospectus le plus récent, qui sera disponible le ou vers le 16 avril 2021.

À propos de la CSBQ

La CSBQ a pour mission principale la gestion, le service à la clientèle, la promotion et le développement des Fonds du Barreau qui s'adressent aux membres en règle du Barreau du Québec et aux juges, leurs conjoints, enfants et employés, aux employés du Barreau du Québec ou d'un Barreau de section ainsi qu'à toute personne physique ou morale acceptée par la CSBQ.

À propos des Fonds du Barreau

Les Fonds du Barreau sont offerts par la CSBQ. Un placement dans un Fonds du Barreau peut donner lieu à des frais de gestion et d'autres frais. Les objectifs et stratégies de placement, les risques et les frais des Fonds du Barreau ainsi que toutes informations importantes sont décrits au prospectus des Fonds du Barreau; veuillez le lire avant d'investir. Les parts des Fonds du Barreau ne sont pas assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôts. Les Fonds du Barreau ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

Pour plus de renseignements :

Me Karine Simoës
Directrice principale et Chef de la conformité
Corporation de services du Barreau du Québec
(514) 954-3443
ksimoes@barreau.qc.ca